

07.03.2010 - 14:37 Uhr

ASIP: il va falloir maintenant trouver des solutions communes pour garantir les rentes!

Zürich (ots) -

Cette campagne de votation, qui a pris un tour émotionnel, se termine avec un résultat qui laisse malheureusement irrésolus les problèmes existant dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La redistribution injuste des revenus des actifs aux bénéficiaires de rentes va continuer. Maintenant, plus que jamais, il va falloir trouver ensemble des solutions constructives pour l'avenir de la prévoyance professionnelle. Les syndicats ayant empêché la solution décidée par le Parlement, ils vont devoir désormais participer à la recherche de nouvelles solutions. L'ASIP prend donc dès maintenant l'initiative et invitera toutes les parties concernées à élaborer en commun des solutions constructives.

Le résultat de la votation ne doit pas - comme les principaux adversaires de la proposition actuelle l'ont toujours souligné et comme le prouvent aussi les arguments qu'ils ont répandus - être interprété comme une attaque frontale contre le 2e pilier. La prévoyance professionnelle reste un système stable et qui fonctionne. Les organes de direction des institutions de prévoyance, composés des partenaires sociaux, assument leur responsabilité. Cependant, bien que les assurances vie ne couvrent qu'environ 20% du marché de la prévoyance, les adversaires à une baisse du taux de conversion minimal ont concentré leurs critiques sur ces dernières, en tant qu'entreprises axées sur le profit, et ont fait campagne pour un NON en protestant contre les assureurs. Le résultat doit donc plutôt être considéré comme un NON de protestation contre les assurances en particulier, et contre les salaires exagérés et les boni en général. Dans l'ensemble, les adversaires ont toutefois remporté une victoire à la Pyrrhus. Les répercussions de l'accroissement de l'espérance de vie et de la diminution des rendements vont continuer de se faire sentir et conduire à une injustice toujours plus grande à l'égard des actifs. Un taux technique trop élevé entraînera une redistribution des revenus qui n'a rien à voir avec le système, au détriment des assurés actifs. Nul ne conteste cet état de fait. Au cours de la campagne de votation, il n'a été question que du montant de ce taux. Or, quel que soit ce montant, il est injuste que l'argent de la population active soit détourné de sa destination première pour financer les rentes des autres. Les arguments objectifs n'ayant pratiquement trouvé aucune audience lors de cette campagne, il est d'autant plus important d'orienter désormais le débat sur des solutions constructives. L'ASIP propose donc les mesures suivantes:

- Les protagonistes de la prévoyance professionnelle vont se réunir pour élaborer ensemble des propositions constructives et qui servent les objectifs communs - à savoir la sécurité, la confiance, l'efficacité et la transparence. Il faudra, à cet égard, tenir compte du résultat du projet de réforme structurelle de la prévoyance professionnelle (notamment au niveau de la surveillance et de la gouvernance), qui doit être prochainement adopté par le Parlement. De plus, l'ASIP est d'avis que la marge de décision des organes directeurs ne doit pas être davantage limitée par de nouvelles réglementations, car cela ne ferait que causer des dépenses inutiles.
- La campagne de votation montre qu'il existe un besoin de clarification considérable. Trop peu de gens comprennent suffisamment le deuxième pilier. Il faut y remédier. L'ASIP a fait un premier pas dans ce sens, avec sa campagne d'information www.mit-uns-fuer-uns.ch. Il va falloir continuer à prendre des initiatives visant à sensibiliser la population.
- L'ASIP s'engage, en outre, pour une saisie complète et transparente de tous les frais liés à l'administration des

caisses de pension. Il y a deux ans déjà, elle avait invité les professionnels de la finance à remplir leurs obligations contractuelles dans le contexte des rétrocessions. L'ASIP réitère cette exigence. De même, elle va s'engager pour créer les conditions d'une plus grande transparence en ce qui concerne les commissions perçues par les courtiers, souvent prélevées lorsque les clients optent pour de nouvelles solutions de prévoyance.

- Pour que les coûts de gestion de la fortune, qui ont fait l'objet de critiques lors de la campagne de votation, puissent véritablement baisser, l'ASIP exige également, dans une seconde étape, la suppression du droit de timbre pour les institutions de prévoyance. Cet impôt rend en effet la gestion de la fortune plus chère, et ce sur le dos des assurés.

Rappelons à tous ceux qui, en raison de la situation actuelle, ont voulu - de manière précipitée - en conclure que notre système des trois piliers, et en particulier la prévoyance professionnelle, comportait des erreurs de conception, que notre système de prévoyance vieillesse, survivants et invalidité a fait ses preuves. Sur le plan international également, il compte parmi les plus efficaces et fait l'unanimité. Le 2e pilier fonctionne bien, et il a - jusqu'à présent - toujours réussi à s'adapter aux nouveaux besoins. L'ASIP continuera donc de s'engager, après la votation du 7 mars 2010, en faveur de paramètres réalistes dans la prévoyance professionnelle, afin que les promesses de prestations qui ont été faites puissent être finalement tenues. C'est en effet le seul moyen de renforcer la confiance des assurés à l'égard du système de prévoyance professionnelle.

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faîtière de plus de 1000 institutions de prévoyance. Représentant 2.5 millions d'assurés et gérant une fortune globale d'environ 400 milliards de francs, l'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle reposant sur un régime décentralisé et libéral et basée sur le système des trois piliers.

Contact:

Le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions
Tél.: +41/79/832'53'49

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/de/pm/100005511/100599403> abgerufen werden.